

MONTS DU LYONNAIS MOBILITES

Les entreprises doivent-elles financer les transports ?

Alors que se profile un changement de gouvernance et d'organisation des transports, une conférence sur les nouvelles mobilités est proposée ce vendredi. État des lieux.

Vendredi 12 octobre à l'Héliotrope, une conférence sur le thème du covoiturage et des nouvelles mobilités sera animée par Stéphanie Vincent-Geslin, docteur en sociologie spécialiste des mobilités. À l'initiative de la soirée, deux associations : la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais et la Sauvegarde des Coteaux du Jarez.

Des entreprises locales, impliquées dans des plans de déplacements interentreprises (ex : Sano-fi), apporteront leurs témoignages. À l'horizon se profile une éventuelle adhésion de la Copamo au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) d'ici 2020. Les employeurs du territoire devront alors acquitter une contribution afin de participer au financement de nouveaux services de mobilité.

Ce qui va changer

Le 25 septembre dernier, la communauté de communes du pays mornantais (Copamo) a voté une motion de soutien à l'article 3 du projet de loi d'orientation sur les mobilités afin de devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) tout en émettant le souhait d'adhérer d'ici 2020 au Sytral (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise).

Si le projet de loi est voté en l'état, les communes membres de la Copamo auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour transférer à l'intercommunalité leur compétence d'organisation de la mobilité.

« Le projet de loi sur les mobilités permettrait de développer une offre de service sur mesure grâce à une relation de proximité, à la condition que les modalités de gouvernance de l'établissement public permettent une juste représentativité de l'ensemble des territoires couverts », estime Pascal Furnion, vice-président en charge des déplacements de la Copamo.

Les choix d'amélioration de l'offre de mobilité couvrent quatre composantes : les services réguliers de transport public et de transport scolaire ; les services de transport à la demande ; les mobilités actives (piétons et vélos) et l'auto-partage. Elles pourront être plus ou moins déléguées au Sytral. A ce jour, en sus de la métropole, seules trois intercommunalités ainsi que cinq communes des vallons du Lyonnais (sans Vaugneray) et une commune de la vallée du Garon, toutes représentées par Christiane Agarrat, vice-présidente de la CCVL et également vice-présidente du Rhône en charge des transports et des relations avec la métropole, ont fait le choix d'adhérer au Syndicat mixte des transports.

92 % de ménages sont motorisés et plus de la moitié des ménages possède au moins deux véhicules [source : dossier Tepos du Sol].



■ A Brignais une navette financée par les entreprises permet depuis le 17 septembre de relier la gare aux zones d'activité. Photo Laurence SACCU

Les lignes ferroviaires remises en service

Actuellement, il existe plusieurs axes de transports collectifs structurants comme le tram-train de l'Ouest Lyonnais (Sain Bel/Lyon et Brignais/Lyon) et les lignes fortes de bus organisées par le Sytral sur certaines parties du territoire, mais cela reste insuffisant.

En réponse, le futur SCOT du Syndicat de l'ouest lyonnais parie sur le ferroviaire : « Son développement se conçoit autour d'actions pour optimiser les lignes existantes, remettre en service d'anciennes lignes. »

Ce positionnement est partagé par le président de la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, Maurice Fisch, lequel considère que « le Sytral devrait prendre davantage de lignes de tram-train, lesquelles sont gérées actuellement par la SNCF, comme celle allant de Saint-Paul vers Brignais ou L'Arbresle. On s'acheminerait vers une tarification plus facile. Nous souhaitons également que soit réactivée l'ancienne ligne ferroviaire allant de Brignais à Givors. »

« C'est une contribution financière qui fait participer les employeurs de plus de 11 salariés à l'effort collectif. OÙ va l'argent ? Les collectivités adhérentes au Sytral perçoivent et reversent cette contribution, laquelle a été mise en place d'une façon progressive et proportionnée. Indispensable ? Les aides de l'État à l'investissement dans les transports diminuent et les marges de manœuvre des autorités organisatrices de transport urbain se réduisent créant, comme le souligne la Cour des comptes, un effet de ciseau inquiétant pour la pérennité du système. Améliorer la desserte en cars du territoire nécessiterait l'obtention de financements complémentaires et ces derniers reposent, en général, sur le versement transport. « C'est une façon d'associer les entreprises à une mutualisation des moyens » confirme Maurice Fisch, Président de la Sauvegarde des coteaux du lyonnais.

« Son développement se conçoit autour d'actions pour optimiser les lignes existantes, remettre en service d'anciennes lignes. »

PRATIQUE *Le Conseil syndical du Sytral est composé de représentants de la Métropole de Lyon, de trois représentants d'intercommunalité (CA de Villefranche, CC de l'Ouest Rhodanien et CC de l'Est Lyonnais) ainsi que de six communes de l'ouest lyonnais : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte-Consoise, Thurins et Chaponost. Conférence vendredi 12 octobre à 19 heures, salle de l'Héliotrope 815, route des Coteaux du Lyonnais 69 530 Orléans.

REPÈRES



■ Photo DR

« Nous sommes pour que les usagers, les entreprises et les collectivités, dans des proportions distinctes, cofinancent les transports collectifs. Chacun devrait prendre sa part »

Maurice Fisch, président de la Sauvegarde des coteaux du lyonnais

Le versement transport c'est quoi ?

C'est une contribution financière qui fait participer les employeurs de plus de 11 salariés à l'effort collectif.

Où va l'argent ?

Les collectivités adhérentes au Sytral perçoivent et reversent cette contribution, laquelle a été mise en place d'une façon progressive et proportionnée.

Indispensable ?

Les aides de l'État à l'investissement dans les transports diminuent et les marges de manœuvre des autorités organisatrices de transport urbain se réduisent créant, comme le souligne la Cour des comptes, un effet de ciseau inquiétant pour la pérennité du système.

Améliorer la desserte en cars du territoire nécessiterait l'obtention de financements complémentaires et ces derniers reposent, en général, sur le versement transport.

« C'est une façon d'associer les entreprises à une mutualisation des moyens » confirme Maurice Fisch, Président de la Sauvegarde des coteaux du lyonnais.